

## RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent du développement social et économique présente son deuxième rapport :

### Réunion :

Le Comité s'est réuni le mercredi 3 juin 2009 dans la salle 255 du palais législatif.

### Questions à l'étude :

- Projet de loi 5 — *Loi modifiant le Code de la route (promotion de la santé et de la sécurité dans les véhicules automobiles)/The Highway Traffic Amendment Act (Promoting Safer and Healthier Conditions in Motor Vehicles)*;
- projet de loi 20 — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba et la Loi sur la Régie des services publics (fiabilité du réseau électrique)/The Manitoba Hydro Amendment and Public Utilities Board Amendment Act (Electricity Reliability)*;
- projet de loi 24 — *Loi modifiant la Loi sur les collèges et la Loi sur le Collège universitaire de Saint-Boniface (grades des collèges)/The Colleges Amendment and Le Collège Universitaire de Saint-Boniface Amendment Act (College Degrees)*;
- projet de loi 29 — *Loi modifiant la Loi sur l'environnement/The Environment Amendment Act*.

### Composition du Comité :

- M. le *ministre* ASHTON;
- M. CULLEN;
- M. DERKACH;
- M. DEWAR;
- M. DYCK;
- M<sup>me</sup> la *ministre* IRVIN-ROSS;
- M<sup>me</sup> MARCELINO;
- M<sup>me</sup> la *ministre* MCGIFFORD;
- M<sup>me</sup> MITCHELSON;
- M<sup>me</sup> SELBY;
- M. le *ministre* STRUTHERS.

Le Comité a élu :

- M<sup>me</sup> SELBY à la présidence;
- M<sup>me</sup> MARCELINO à la vice-présidence.

Substitutions effectuées pendant la réunion :

- M. MAGUIRE remplace M<sup>me</sup> MITCHELSON;
- M. le *ministre* RONDEAU remplace M. DEWAR.

### Exposés oraux :

Le Comité a entendu huit exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 5 — *Loi modifiant le Code de la route (promotion de la santé et de la sécurité dans les véhicules automobiles)/The Highway Traffic Amendment Act (Promoting Safer and Healthier Conditions in Motor Vehicles)* :

Derek Hay	Radio Amateurs du Canada
Bob Dolyniuk	Manitoba Trucking Association
Jeff Dovyak	ARES-Amateur Radio Emergency Service
Loretta Corbeil	Association pulmonaire du Manitoba
Geof Bawden	Winnipeg Amateur Radio Club
Joan Wilson	Unicity Taxi
Curtis Basso	Association manitobaine des cadres financiers de l'administration scolaire
Phil Walding	Duffy's Taxi

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 20 — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba et la Loi sur la Régie des services publics (fiabilité du réseau électrique)/The Manitoba Hydro Amendment and Public Utilities Board Amendment Act (Electricity Reliability)* :

Gaile Whelan-Enns	Manitoba Wild Lands
-------------------	---------------------

Le Comité a entendu trois exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 29 — *Loi modifiant la Loi sur l'environnement/The Environment Amendment Act* :

Greg Bruce	Canards Illimités Canada
------------	--------------------------

Gaile Whelan-Enns  
Glen Koroluk

Manitoba Wild Lands  
Beyond Factory Farming

**Exposés écrits :**

Le Comité a reçu deux exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi loi 5 — *Loi modifiant le Code de la route (promotion de la santé et de la sécurité dans les véhicules automobiles)/The Highway Traffic Amendment Act (Promoting Safer and Healthier Conditions in Motor Vehicles)* :

Bryan H. Crowley  
Murray Gibson

Consider the Possibilities  
Manitoba Tobacco Reduction Alliance

**Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :**

**(N° 5)** — *Loi modifiant le Code de la route (promotion de la santé et de la sécurité dans les véhicules automobiles)/The Highway Traffic Amendment Act (Promoting Safer and Healthier Conditions in Motor Vehicles)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

*Il est proposé que l'article 3 du projet de loi soit amendé par adjonction, après le paragraphe 215.1(3), de ce qui suit :*

**Exception applicable aux policiers, aux pompiers et aux ambulanciers**

**215.1(3.1)** Le paragraphe (2) ne s'applique pas aux personnes mentionnées ci-dessous qui utilisent un appareil à commande électronique au moment de l'exercice de leurs fonctions :

- a) les membres de la Gendarmerie royale du Canada ou les autres agents de police ou policiers;
- b) les pompiers travaillant pour un service d'incendie;
- c) les ambulanciers au sens de l'article 1 de la *Loi sur les interventions médicales d'urgence et le transport pour personnes sur civière*.

**(N° 20)** — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba et la Loi sur la Régie des services publics (fiabilité du réseau électrique)/The Manitoba Hydro Amendment and Public Utilities Board Amendment Act (Electricity Reliability)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 24)** — *Loi modifiant la Loi sur les collèges et la Loi sur le Collège universitaire de Saint-Boniface (grades des collèges)/The Colleges Amendment and Le Collège Universitaire de Saint-Boniface Amendment Act (College Degrees)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

**(N° 29)** — *Loi modifiant la Loi sur l'environnement/The Environment Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

La présidente,

Rapport présenté par :

\_\_\_\_\_ **M<sup>me</sup> SELBY**

Le 3 juin 2009